

Violente expulsion à Villejuif

Un homme, qui reprenait le paiement de ses loyers, a été expulsé sans ménagement, s'insurge Claudine Cordillot, maire PCF de la ville.

Il venait pourtant de retrouver du travail après deux ans de chômage. Depuis juin, Mamadou Gaye avait repris le paiement de son loyer de 500 euros et remboursait 150 euros supplémentaires pour combler les arriérés de sa dette évaluée à plus de 10 000 euros. Il aurait pu, petit à petit, combler le déficit. Un plan d'apurement, conclu il y a quelque mois avec son bailleur, **la société Efidis**, lui laissait à l'époque quarante-six mois pour s'acquitter de ses dettes. Au vu de ses moyens financiers nouveaux, cela aurait pu être possible. Mais...

Mais ce n'est pas la solution qui a été choisie. La procédure d'expulsion dont il faisait l'objet s'est emballée en juin, lorsque le bailleur a obtenu de la préfecture le concours de la force publique (CFP). Dès lors « que la procédure d'expulsion est lancée c'est dur à arrêter », explique **Efidis** qui précise qu'il « n'y a en général pas de renégociation, à moins que le locataire fournisse la totalité de la dette », ce qui est « plutôt rare ».

Le concours de la force publique est de plus en plus accordé. Pourquoi ? En partie parce que l'État - via les préfectures -, lorsqu'il n'accorde pas ce concours, est tenu de dédommager les propriétaires qui ont obtenu l'expulsion des tribunaux. À Villejuif, en 2001, selon les chiffres de la mairie, 150 personnes étaient en procédure d'expulsion, et 18 dossiers avaient obtenu le CFP. Quatre ans plus tard - et l'année n'est pas terminée -, 266 procédures ont été recensées, dont 60 ont obtenu le CFP. Parmi elles, 25 ont été exécutées, et 7 sont en sursis. Il reste donc potentiellement d'ici la trêve hivernale des expulsions qui commence le 1er novembre, 28 expulsions avec CFP possibles.

Mamadou Gaye faisait partie de ces personnes visées par une procédure CFP. Mercredi dernier, un commissaire est venu lui demander de quitter son logement. Ses meubles ont été mis dehors. Le comité local d'alerte et de solidarité contre les expulsions locatives a bien tenté de s'y opposer, mais rien n'y a fait. Pour dénoncer l'injustice à obliger cet homme de bonne foi qui avait repris le paiement de son loyer et de sa dette, le comité a donc réinstallé Mamadou Gaye dans son logement le lendemain. D'autant que, d'après le comité, aucune offre de relogement n'avait été proposée par la préfecture comme la loi l'y oblige. La mairie, engagée contre les expulsions locatives (lire l'Humanité du 16 septembre 2005), a entamé des discussions avec le bailleur. Mais celui-ci a porté plainte. Le vendredi 30 septembre, une douzaine de policiers, selon la mairie, la moitié, selon le commissariat du Kremlin-Bicêtre, est venue déloger Mamadou Gaye et l'a placé en garde à vue.

Pour Claudine Cordillot, maire PCF de Villejuif, « les expulsions sont de plus en plus violentes et humiliantes (...). Certains policiers étaient armés et vêtus de gilet pare-balles comme s'ils avaient affaire à un dangereux criminel ». Pour la police, « la procédure normale a été respectée ». De même pour les menottes. « C'est classique, il n'y a que les grands vieillards que l'on ne menotte pas. » Mamadou Gaye n'a pas cette chance, il n'est pas encore vieux.